

PROCÈS-VERBAL

**Assemblée Générale Ordinaire de Softimat s.a. tenue le 27 mai 2014 à 16h30
au siège social de la société, 435 Chaussée de Louvain à 1380 Lasne**

BUREAU

La séance est ouverte à seize heures trente (16h30) sous la présidence de Monsieur Bernard Lescot qui désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Logé.

Le président désigne comme scrutateurs Monsieur Hedwig Verwilghen
Monsieur Madame Jeanine De Leener

Le président constate que la liste de présence est signée par les actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. La liste de présence ainsi que les procurations sont annexées au procès-verbal.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents ou représentés, les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué :

| | |
|---|-------------------|
| 1. Lessys s.a. représentée par Bernard Lescot | 1.191.600 actions |
| 2. Nicolas Logé | 200.000 actions |
| 3. Bernard Lescot | 138.500 actions |
| 4. Hedwig Verwilghen | 41.460 actions |

soit ensemble **1.571.560** actions représentant **24,90%** du capital.

- l'actionnaire sub 1 est représentée par Monsieur Bernard Lescot, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé dont une copie demeurera ci-annexée.

Les comptes annuels, rapports de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire ainsi que les publications légales de convocation sont déposés sur le bureau du président.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT

I. Monsieur le président confirme que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013
2. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 et l'affectation du résultat
3. Proposition de renouvellement, pour une période de six ans, des mandats d'administrateur de Messieurs Jacques Ghysbrecht, Jean-Luc Henry, Pierre Herpain, Jean-Claude Logé, Nicolas Logé et la société Socomade sa, représentée par Monsieur Bernard Lescot
4. Proposition de fixation, avec effet au 1^{er} janvier 2014, des émoluments des administrateurs à un montant annuel de EUR 8.000 par administrateur
5. Proposition de nomination, pour une période de trois ans, de la société Fondu Pyl Stassin & Cie, représentée par Messieurs Jacques Lenoir et Philippe Vandesteene, pour les comptes consolidés et les comptes sociaux de Softimat sa
6. Proposition d'approuver les honoraires du commissaire Fondu Pyl Stassin & Cie, à hauteur de EUR 14.100 par an
7. Proposition de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2013
8. Divers.

II. La convocation contenant l'ordre du jour a été faite par annonce et publiée dans :

Le Moniteur Belge du 25 avril 2014
L'Echo du 25 avril 2014

Le président dépose le numéro justificatif sur le bureau.

Les actionnaires en nom ont reçu leur convocation par courrier.

Le président constate que l'assemblée a été valablement convoquée.

III. Le président rappelle que chaque action donne droit à une voix.

IV. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Le président constate, et l'assemblée reconnaît que toutes les formalités ont été remplies, que l'assemblée se trouve régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

RÉSOLUTIONS

Après délibération, la présente assemblée,

DÉCIDE d'approuver les rapports de gestion et les rapports du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.571.560

Proportion du capital représenté par ces votes :

24,90%

Nombre total de votes valablement exprimés :

1.571.560

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

1.571.560

Contre la décision

/

Abstentions

/

DÉCIDE d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2013 et l'affectation du résultat.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.571.560

Proportion du capital représenté par ces votes :

24,90%

Nombre total de votes valablement exprimés :

1.571.560

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

1.571.560

Contre la décision

/

Abstentions

/

DÉCIDE de renouveler, pour une période de six ans, les mandats d'administrateur de Messieurs Jacques Ghysbrecht, Jean-Luc Henry, Pierre Herpain, Jean-Claude Logé, Nicolas Logé et la société Socomade sa, représentée par Monsieur Bernard Lescot

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1.571.560
Proportion du capital représenté par ces votes : 24,90%
Nombre total de votes valablement exprimés : 1.571.560

Nombre de votes exprimés :

| <u>Pour la décision</u> | <u>Contre la décision</u> | <u>Abstentions</u> |
|-------------------------|---------------------------|--------------------|
| 1.571.560 | / | / |

DÉCIDE de fixer, avec effet au 1^{er} janvier 2014, les émoluments des administrateurs à un montant annuel de EUR 8.000 par administrateur

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1.571.560
Proportion du capital représenté par ces votes : 24,90%
Nombre total de votes valablement exprimés : 1.571.560

Nombre de votes exprimés :

| <u>Pour la décision</u> | <u>Contre la décision</u> | <u>Abstentions</u> |
|-------------------------|---------------------------|--------------------|
| 1.571.560 | / | / |

DÉCIDE de nommer, pour une période de trois ans, la société Fondu Pyl Stassin & Cie, représentée par Messieurs Jacques Lenoir et Philippe Vandesteene, pour les comptes consolidés et les comptes sociaux de Softimat sa

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1.571.560
Proportion du capital représenté par ces votes : 24,90%
Nombre total de votes valablement exprimés : 1.571.560

Nombre de votes exprimés :

| <u>Pour la décision</u> | <u>Contre la décision</u> | <u>Abstentions</u> |
|-------------------------|---------------------------|--------------------|
| 1.571.560 | / | / |

DÉCIDE d'approuver les honoraires du commissaire Fondu Pyl Stassin & Cie, à hauteur de EUR 14.100 par an

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

.....1.571.560.....

Proportion du capital représenté par ces votes :

.....24,90%.....

Nombre total de votes valablement exprimés :

.....1.571.560.....

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

1.571.560

Contre la décision

 /

Abstentions

 /

DÉCIDE de donner décharge pour l'exercice 2013 à Messieurs Jean-Claude Logé, Nicolas Logé, Pierre Herpain, Jacques Ghysbrecht, Jean-Luc Henry et la société anonyme Socomade, représentée par Monsieur Bernard Lescot, administrateurs de la société anonyme Softimat.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

.....1.571.560.....

Proportion du capital représenté par ces votes :

.....24,90%.....

Nombre total de votes valablement exprimés :

.....1.571.560.....

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

1.571.560

Contre la décision

 /

Abstentions

 /

DÉCIDE de donner décharge pour l'exercice 2013 à la société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, Fondu, Pyl, Stassin & Cie, représentée par Messieurs Jacques Lenoir et Philippe Vandesteene, commissaire de la société anonyme Softimat.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

.....1.571.560.....

Proportion du capital représenté par ces votes :

.....24,90%.....

Nombre total de votes valablement exprimés :

.....1.571.560.....

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

1.571.560

Contre la décision


 /

Abstentions

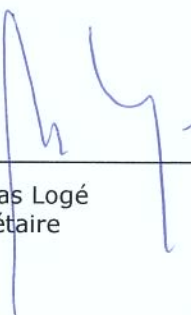
 /

DIVERS

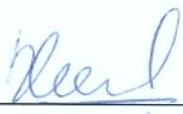
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.



Bernard Lescot
Président



Nicolas Logé
Secrétaire



..... J. De Lehen
Scrutateur



..... H. P. Wic
Scrutateur

Annexes : Liste de présence
Copie des procurations

LISTE DE PRÉSENCE

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué:

| <u>Nom</u> | <u>Adresse</u> | <u>Actions</u> | <u>Signature</u> |
|--|---|-----------------------|---|
| 1. Lessys s.a. représentée par Bernard Lescot | Ginnekenweg 281 NL - 4835NC Breda | 1.191.600 |  |
| 2. Bernard Lescot | Avenue de l'Amazone 17 B - 1640 Rhode-Saint-Genèse | 138.500 |  |
| 3. Nicolas Logé | Chemin du Margot 15 B - 1380 Lasne | 200.000 |  |
| 4. Hedwig Verwilghen | Korte Heusstraat 39 B - 1980 Zemst | 41.460 |  |
| | TOTAL | 1.571.560 | |